



Sylvesterfeuerwerk

Feu d'artifice pour le nouvel an

Nachdem in den vergangenen Jahren mehrere Beschwerden bei der Gemeinde eingegangen sind und es zu einigen Zwischenfällen kam, möchte die Gemeindeverwaltung Sie daran erinnern dass es laut Strafgesetzbuch, Artikel 553, verboten ist Feuerwerkskörper abzuschossen:

Art. 553.

Seront punis d'une amende de 25 euros à 250 euros:
1° Ceux qui auront violé la défense de tirer, en certains lieux, des armes à feu ou des **pièces d'artifice quelconques.**

Seront en outre, confisquées les armes à feu et pièces d'artifice saisies;

Jede Person ist persönlich haftbar für den Schaden der Drittpersonen durch das Abschossen von Feuerwerkskörpern zugefügt wird!

Die Gemeindeverwaltung dankt Ihnen für Ihr Verständnis.

Après que des incidents se sont produits et que plusieurs plaintes ont été adressées à la Commune les dernières années, l'administration communale souhaite vous rappeler que, conformément à l'article 553 du Code pénal, il est interdit de tirer des feux d'artifice:

Art. 553.

*Seront punis d'une amende de 25 euros à 250 euros:
1° Ceux qui auront violé la défense de tirer, en certains lieux, des armes à feu ou des pièces d'artifice quelconques.*

Seront en outre, confisquées les armes à feu et pièces d'artifice saisies;

Toute personne est personnellement responsable pour les dégâts causés aux tiers par son feu d'artifice!

L'administration communale vous remercie pour votre compréhension.